

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**SEANCE DU 19 MARS 2025**

Afférents au Conseil 15  
En exercice 15  
Qui ont pris part à la  
délibération 12  
Date de convocation 14/03/2025  
Date d'affichage 19/03/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20250319-2025-03-D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.**

**Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON, Esperanza LULLO, Pascal LEPAGE, Julien FABER, Christophe PUZIN, Agnès ROUX, Frédérique SERRE, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS**

**Absent non excusé : Richard CURTO PEREZ.**

**Absents excusés : Agnès CRESPEL, Jean-Noël LEPAGE,  
Magali PLATAT donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Raoul PURSON  
donnant pouvoir à Frédérique SERRE.**

**Agnès ROUX est nommée secrétaire de séance.**

**AFFECTATION DU RESULTAT**

**2025-04-D05**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif 2024 présente les résultats suivants :

	Résultat CG2023	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2024	Résultat cumulé au 31/12/2024	Restes à réaliser 2024	Solde des restes à réaliser	A prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-561 918.84		255 437.61	-306 481.23	D 49 112.00 € R 428 198.00 €	379 086.00 €	72 604.77
FONCT	1 238 394.94	168311.84	374 603.36	1 444 686.46			1 444 686.46

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	1 444 686.46
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- - 306 481.23 1 444 686.46
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ont signé au registre les membres présents.  
Copie conforme.

Le Maire,  
Romuald LEPRINCE.